

## **REPONSE A LA MOTION 5.02/22**

"Les publications au Journal officiel issues de la Commune sur le site internet communal"

M. Marc Ribeaud, PS

La motion demandait d'ajouter les publications que fait paraître la Commune dans le Journal officiel sur le site internet.

Une page « publications officielles » a été créée sur le site internet, elle aura pour vocation d'ajouter toutes les informations qui sont envoyées au Journal officiel sous la rubrique « Publications des autorités communales et bourgeoises » et qui ne bénéficient pas de leur propre emplacement sur le site.

Le nouveau site internet de la Ville a permis de reclasser l'information et des rubriques spécifiques ont été créées pour diriger les citoyens plus directement. Par souci d'efficacité, il est donc renoncé à doubler l'information en la mettant sur deux pages.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger